



Questions et réponses

Changements possibles aux pièces de circulation canadiennes de 1 \$ et de 2 \$

Quels changements seraient apportés aux pièces de circulation canadiennes de 1 \$ et de 2 \$?

- Les composants en laiton de ces pièces seront remplacés : pour la pièce de 2 \$, la partie centrale serait en bronze d'aluminium; la pièce de 1 \$ serait en acier plaqué bronze.
- Les pièces seront également dotées de caractéristiques de sécurité visuelles de pointe qui renforceront les caractéristiques de sécurité se trouvant actuellement sur les pièces de 1 \$ et de 2 \$.

Pourquoi ces changements seraient-ils apportés aux pièces?

- La Monnaie a mis au point un procédé sans cyanure pour la fabrication de composants de pièces rehaussés d'un placage de bronze. Elle est la première fabricante de pièces au monde à le faire.
- Non seulement cette innovation élimine un produit chimique toxique de la chaîne de fabrication, mais elle améliore les procédés de façon à réduire les émissions de gaz à effet de serre de la Monnaie tout en renforçant la résilience du processus de production des pièces de circulation. De plus, la nouvelle composition en bronze des pièces de circulation de 1 \$ et de 2 \$ rehaussera leur apparence et leur durabilité, tout en améliorant leur résistance au ternissement tout au long de leur cycle de vie.
- Ce changement est également l'occasion pour la Monnaie de rehausser les caractéristiques de sécurité visibles des pièces. Le renforcement proactif des caractéristiques de sécurité visibles de ces pièces maintiendra un niveau élevé de protection et préservera encore davantage de la contrefaçon les pièces de monnaie canadiennes de haute valeur nominale. Le système des pièces de monnaie canadiennes, qui compte déjà parmi les plus sûrs au monde, s'en trouvera renforcé.

Quand les nouvelles pièces entreraient-elles en circulation?

- Sous réserve de l'approbation du gouvernement du Canada, la Monnaie prévoit que les nouvelles pièces entreront en circulation au début 2027. Elles devraient commencer à faire leur apparition dans les commerces de détail et dans votre petite monnaie peu de temps après.

Comment ces changements seront-ils communiqués au grand public?

- Suivant l'approbation officielle du gouvernement et l'annonce à cet effet, la Monnaie communiquera de façon proactive avec les médias et informera la population canadienne grâce à des publications sur les médias sociaux et sur le Web.



Qu'arrivera-t-il aux anciennes pièces de circulation de 1 \$ et de 2 \$?

- Toutes les pièces canadiennes de 1 \$ et de 2 \$ déjà en circulation conservent leur cours légal. Les anciennes versions des pièces de circulation de 1 \$ et de 2 \$ continueront de circuler et d'être acceptées pour les transactions en argent comptant.
- Il ne sera pas nécessaire de retourner les pièces actuelles ni de les remplacer. Il n'y aura aucun changement pour les autres pièces de 1 \$ et de 2 \$ en circulation, quelle que soit l'année où elles ont été émises.

Serai-je en mesure de reconnaître les nouvelles pièces aux caractéristiques de sécurité renforcées? À quoi ressembleront-elles?

- À l'heure actuelle, nous ne prévoyons pas de changer les motifs classiques des pièces de 1 \$ et de 2 \$ illustrant respectivement un huard et un ours polaire. Les seuls changements visibles seront la modification et l'ajout de petites caractéristiques de sécurité visuelles autour des motifs traditionnels. Celles-ci se trouveront au revers des pièces de 1 \$ et de 2 \$ ainsi qu'à l'avvers de la pièce de 2 \$.

Les nouvelles pièces auront-elles un poids différent des pièces de 1 \$ et de 2 \$ actuelles?

- La Monnaie s'est efforcée de faire en sorte que les nouvelles pièces de circulation de 1 \$ et de 2 \$ ressemblent le plus possible aux pièces actuelles pour ce qui est du diamètre, de l'épaisseur et du poids.
- Si le poids des nouvelles pièces a changé, la différence est suffisamment minime pour qu'on ne la ressente pas lorsqu'on les manipule. Ce changement minime ne nuira pas à la compatibilité de ces pièces avec les machines distributrices.

Voici la différence de poids exacte :

Poids des pièces de circulation (en grammes)	Actuel	Proposé
1 \$	6,27	6,13
2 \$	6,92	6,95

Ces pièces seront-elles acceptées par les machines distributrices, les téléphones publics et les parcomètres?

- Oui. Les pièces présentant ces nouvelles compositions ont la même empreinte électromagnétique que les pièces existantes plaquées laiton. La Monnaie a mené des tests



exhaustifs (internes et externes) pour confirmer que les appareils fonctionnant au moyen de pièces de monnaie, comme les machines distributrices, les machines de rachat de pièces de monnaie, les téléphones publics et les parcomètres, acceptent ces nouvelles pièces. En attendant l’approbation du gouvernement du Canada, la Monnaie enverra des échantillons à divers fabricants de mécanismes faisant appel aux pièces et à divers opérateurs de machines distributrices aux fins d’étalonnage de leurs systèmes et de vérification de la compatibilité.

Où puis-je obtenir plus d’information?

- Tous les détails concernant ces nouvelles pièces vous seront communiqués une fois que les pièces auront été approuvées et que l’annonce à cet effet aura eu lieu. De plus, la Monnaie serait ravie d’organiser une séance d’information virtuelle si cela pouvait vous être utile.